
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EYGLIS**

Séance du : 2 juillet 2024
Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 2 juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Eyglis, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne CHOUVET, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 14, présents : 12 ; votants : 12

Présents : Mesdames et Messieurs Anne CHOUVET, Jean-Marc POULLILIAN, Jean-François PORTET, Tom VAN DE VELDE, Agnès SIMOND, Etienne HUMBERT, Jacques ROUX, Mickaël CHEBANCE, Vincent PELLETIER

Absents : Eric COUDRON, Marietta DE WEERT

Procuration : Joseph DEVEVEY (pouvoir à Mickaël CHEBANCE), Anne-Laure DUPASQUIER (pouvoir à Jean-François PORTET), Séverine QUICHOT (pouvoir à Jean-Marc POULLILIAN)

Secrétaire de séance : Mickaël CHEBANCE

Objet : Travaux de rénovation des ouvrages de stockage et de pompage – Attribution du marché de travaux

Dans le cadre des travaux de rénovation des ouvrages de stockage et de pompage de l'eau potable, la Commune avait missionné le bureau d'études Hydrétudes pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre. La consultation des entreprises a été publiée le 8 mai 2024 sur la plateforme marches-publics.info. La remise des offres avait été fixée au jeudi 13 juin 2024 à 12h00.

Deux entreprises ont déposé une offre : l'entreprise Veolia et le groupement d'entreprises ADT/Saur. Le bureau d'études a procédé à l'analyse des offres. Tenant compte des critères de choix (30% pour le prix et 70% pour la valeur technique), le bureau d'études propose de retenir l'entreprise Veolia pour un montant de 169 565 € HT.

Madame le Maire soumet cette proposition au Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par :

Vote :

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 3 (Vincent PELLETIER, Agnès SIMOND et Tom VAN DE VELDE)

- **APPROUVE** l'exposé du maire
- **ACCEPTE** d'attribuer le marché de rénovation des ouvrages de stockage et de pompage d'eau potable à l'entreprise Veolia pour la somme de 169 565 € HT
- **CHARGE** le Maire de signer tous les actes du marché y afférents

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,

Anne CHOUVET

